

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2023-112

PUBLIÉ LE 18 AVRIL 2023

Sommaire

Service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne /

89-2023-03-30-00002 - Arrêté 513-2023 Règlement intérieur du CCDSPV du
SDIS de l'Yonne (2 pages)

Page 3

Service départemental d'incendie et de secours
de l'Yonne

89-2023-03-30-00002

Arrêté 513-2023 Règlement intérieur du CCDSPV
du SDIS de l'Yonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'YONNE

ARRÊTÉ

relatif au règlement intérieur du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne

**GROUPEMENT DES
RESSOURCES HUMAINES**

Le président du conseil d'administration du SDIS

SERVICE PERSONNEL SPV
SDIS n° 513 /2023/SM

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article R. 1424-23 ;
- VU le code de la sécurité intérieure et notamment son article R. 723-73 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15 juillet 2022 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;
- VU l'arrêté conjoint n° 869/2020 du 28 juillet 2020 portant organisation du service départemental des sapeurs-pompiers de l'Yonne ;
- VU l'arrêté du conseil départemental de l'Yonne n° SAJ-2021-305 du 02 juillet 2021 désignant M. Christophe BONNEFOND, président du conseil d'administration du SDIS de l'Yonne ;
- VU la délibération du conseil d'administration du SDIS de l'Yonne en date du 13 juillet 2021 relative à la désignation des représentants de l'administration au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;
- VU le procès-verbal du scrutin du 10 septembre 2020 relatif à l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires ;
- VU l'avis favorable du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne en date du 16 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours d'arrêter le règlement intérieur du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, après avis des membres de celui-ci ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} – Le règlement intérieur du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne est arrêté selon l'annexe jointe au présent acte.

Article 2 – Tout acte antérieur relatif au règlement intérieur du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne est abrogé.

Accusé de réception en préfecture
089-288900012-20230330-ARR513-2023-AR
Date de réception préfecture : 31/03/2023

Article 3 - Un recours peut être formé contre la présente décision :

- recours administratif (recours gracieux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication, sous forme de lettre adressée à M. le Président du CASDIS ;
- recours contentieux auprès du tribunal administratif – 22 rue d'Assas 21000 Dijon, déposé dans un délai de deux mois, à compter soit de la notification de cet arrêté, soit de la réception du rejet du recours gracieux, soit du terme du délai de réponse de celui-ci. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application *informatique* «*Télérecours citoyens*» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 – M. le président du conseil d'administration et M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le

Le Président **30 MARS 2023**
du Conseil d'Administration du SDIS de l'Yonne



[Signature]
Christophe BONNEFOND

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publié le :

Accusé de réception en préfecture
089-288900012-20230330-ARR513-2023-AR
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

Arrêté relatif au règlement intérieur du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne